

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 03-05-2018

Présents : Christophe MORINI, Yves BAUDRIER, Francis CHEVREUX, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absent(s) non excusé(s) : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Valérie EYMARD

Approbation du procès-verbal du 29-03-2018

Approuvé à l'unanimité.

Rajouts à l'ordre du jour :

- Attribution des subventions 2018
- Avance financière à l'association des parents d'élèves

Accepté à l'unanimité

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 14 juin 2018 à 20h.

Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,

- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 406 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1er janvier 2018), soit un montant de 81,20 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.

- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

SDED – Certificats Economies d'Energie : Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux « Rénovation du garage/atelier communal »

Compte tenu de la décision d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire, en application du règlement joint en annexe de la délibération N° 4-1 du 03/05/2018, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation du garage/atelier communal.

- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

SDED – Certificats Economies d'Energie : Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux « Rénovation de la cage d'escalier du bâtiment de la mairie »

Compte tenu de la décision d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire, en application du règlement joint en annexe de la délibération n° 4-1 du 03/05/2018, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la Rénovation de la cage d'escalier du bâtiment de la Mairie.

- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Décision modificative budget principal n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
011	Charges caractère général			
65738	Subv aux associations	6 000.00 €	10 259.00 €	4 259.00 €
22	Dépenses imprévues fonct.	46 000.00 €		-3 259.00 €
23	Virement section d'investissement			0.00 €
TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT				1 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
70	Produits de services			4 259.00 €
70878	Remb autres redevables	3 500.00 €	7 759.00 €	4 259.00 €
74	Dotations et participations			-3 259.00 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	89 000.00 €	89 900.00 €	900.00 €
74121	Dot.solidarité rurale (bourg centre+péré+cible)	75 000.00 €	72 771.00 €	-2 229.00 €
74127	Dotation nationale péréquation	20 000.00 €	18 060.00 €	-1 940.00 €
742	Dotation élu local	2 962.00 €	2 972.00 €	10.00 €
TOTAL DM RECETTES FONCTIONNEMENT				1 000.00 €

Approuvée à l'unanimité.

Elu représentant auprès de l'EPIC « Stations de montagne de la Drôme »

Le maire explique de cet EPIC est créé (depuis le 01/05/2018) pour gérer la partie remontées mécaniques et pistes (hiver + été) des stations du Col du Rousset-Font d'Urle-Lus la Croix Haute. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront autonomes et gérées de façon indépendante mais financées à 100 % par le versement d'une subvention du Département de la Drôme en début d'année.

Cet EPIC est constitué de 6 délégués départementaux ayant droit de vote et de 7 personnes associées (sans droit de vote) réparties comme suit : 1 élu de la commune de St Agnan, 1 élu de la commune de Bouvante, 1 élu de la commune de Lus la Croix Haute, 1 élu de la CCRV (Christophe MORINI Vice-Président a été désigné), 1 élu de la CC du Diois et 2 socio professionnels.

En ce qui concerne la commune de St Agnan, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer comme représentant M. Marcel ALGOUD.

Attribution des subventions 2018

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Amis des écoles : 2745,00 € au titre de la subvention annuelle et 600,00 € pour l'aide au voyage scolaire.
- Club Alpin Français : 280,00 €
- El Condor : 100,00 €
- Les Yeux Fertiles dans le cadre du Festival des Chapelles : 100,00 €
- Vercors TV : 50,00 €
- Le Match d'Etienne : 100,00 €
- Vercors Ski de Fond : 250,00 €
- Voyages scolaires enfants du collège : 427,00 €
- Solidarité paysans : 100,00 €
- Restaurants du cœur : 200,00 €
- Croix Rouge Française : 100,00 €

Attribution d'une avance financière à l'association des amis de l'école de St Agnan en Vrs

Yves Baudrier rappelle que pour cette année un voyage en Sicile (Iles Eoliennes) a été programmé pour les enfants des classes de CE2 au CM2 soit 14 enfants + 4 adultes accompagnateurs. Le budget total de ce voyage est de 12.500 €. Les petites sections quant à elles sont parties à Embrun pour apprendre à nager pour un coût total de 4.259 €.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De faire une avance à l'Association des Amis de l'Ecole de façon à ce que les classes de moyenne et grande sections puissent finaliser leur voyage scolaire dans les Iles Eoliennes en Italie.
- Cette avance se fera par le versement de la somme de 4.259,00 € correspondant au montant du voyage de la classe de la petite section à Embrun.
- Un titre de recette du même montant sera établi par la commune. Celui-ci fera l'objet d'un paiement dès que possible.

Recrutement d'un agent d'accueil

Le maire informe qu'à ce jour aucune décision définitive n'a été prise. Suite à la réunion de la commission personnel et à l'étude des candidatures selon les critères formations/qualifications/expériences professionnelles, 3 candidats ont été retenus pour l'entretien.

M. Roger Vignon qui assiste à cette séance du conseil municipal avec son épouse candidate au poste souhaite savoir si dans ces 3 candidats il y en a qui habitent St Agnan. Christophe Morini l'informe que non. M. Vignon s'interroge sur le fait qu'il n'y a aucun candidat de la commune qui a été retenu, ce qu'il a du mal à comprendre.

Francis Chevreux intervient pour lui préciser qu'à une époque les embauches étaient faites sans concertation du conseil et que souvent celui-ci apprenait au dernier moment qu'une personne avait été nommée par le maire en poste. Aujourd'hui une commission étudie les demandes et sélectionne les candidats en fonctions du profil demandé.

Mme Corinne Vignon s'étonne d'autant plus qu'elle est reconnue travailleur handicapé et que du coup son embauche serait source d'économies pour la commune. Christophe Morini lui redit que ce poste d'agent d'accueil est financé en quasi-totalité par La Poste pour le maintien des Agences Postales.

M. Roger Vignon pense que lors des embauches du dernier agent technique et de l'agent d'accueil pour l'agence postale, tous les membres de la commission « personnel communal » n'ont pas été concertés.

Questions diverses

*Voirie La Britière : Christophe Morini informe que malgré 2 jugements en Cours d'Appel en faveur de la commune, 3 familles concernées par le déclassement d'une partie de la voie communale ont envoyées des lettres recommandées en mairie pour faire part de leurs remarques :

- M. et Mme Sonia et David Rambaud qui sollicitent la remise en place d'une borne sur la parcelle privée G528.

- Mme Papillon qui fait part des difficultés à venir pour se rendre jusqu'à sa maison et demande une possibilité de passage.

- M. Jean Claude Rambaud qui s'oppose à la vente de terrain faite à Mme Evelyne Vignon (pour laquelle le Tribunal a jugé que la commune rendait simplement à Mme Vignon ce qui lui avait été pris).

Christophe Morini tient à informer que le commune n'a rien contre la famille Rambaud, ni contre aucune autre famille et qu'elle a juste remis en ordre une situation intenable puisque un chemin communal classé ayant été illégalement établi sur du terrain privé.

Yves Baudrier, qui s'était rendu avec Christophe Morini (à la demande de Mme Evelyne Vignon) à la pose de piquets délimitant sa propriété, tient à souligner qu'il est difficile de discuter avec la famille Rambaud qui a été assez agressive.

Les différents litiges, maintenant que la justice a tranché, relèvent de différents entres propriétaires privés, sans que la commune ne soit partie prenante. Christophe Morini va proposer aux personnes concernées de se rapprocher du conciliateur de justice de notre secteur.

*Accueil d'une famille de réfugiés : La Préfecture a lancé un appel aux communes pour savoir si elles détenaient des logements communaux disponibles.

Notre commune ayant un grand logement qui vient de se libérer le maire invite l'assemblée à le proposer.

Il rappelle que l'on parle bien ici de réfugiés, c'est à dire de personnes ayant obtenu, après une étude poussée de leur situation, un permis de séjour de 10 ans en France parce qu'elles ont fui des pays où leur vie était menacée.

Nous parlons ici de gens qui ont tous laissé pour se lancer dans une odyssée de plusieurs milliers de kilomètres pour simplement vivre. Pour fuir l'innommable, l'insupportable.

L'Ouganda, ce petit pays d'Afrique accueille 1 million 400 mille réfugiés ...

Le Liban, 1 million, soit 15 % de sa population, c'est comme si la France hébergeait 10 millions de réfugiés ...

Il précise que le loyer afférent à ce logement serait payé par l'Association Diaconat Protestant qui est d'accord pour être l'organisme accompagnateur (obligatoire dans la demande) pendant un an. Après les personnes se débrouillent seules.

Christine Cottin et Jean François Bouvat émettent certaines réserves cependant l'ensemble des élus sont d'accord pour proposer ce logement pour l'accueil d'une famille de réfugiés.

*Centre social La Paz : Christophe Morini rappelle que cet organisme a convié l'ensemble des élus pour une présentation de leurs activités le jeudi 17 mai à 18h30 à la mairie de La Chapelle en Vercors.

*Projet de Territoire de la CCRV : Une réunion est prévue le jeudi 24 mai à 19h à St Jean en Royans pour les élus et techniciens. Le maire rappelle que cette réunion est une étape essentielle. Il en va de la stratégie décidée pour l'avenir du Royans-Vercors. L'implication de chacun est primordiale.

*Adressage postale : Nécessité de prendre rapidement un rendez-vous avec la société Rochetaillée (entreprise qui vend les plaques de rues) de façon à faire une réunion publique pour proposer les noms choisis pour les voies.

*Aire de pique-nique Rousset : Jacques l'Huillier informe que des arbres sont entrain de sécher et qu'il faudra certainement les faire abattre. Il se charge de marquer les arbres malades.

En fin de séance, Mr le Maire informe le conseil municipal des inquiétudes du Bureau des Amis de l'école sur la gestion financière de l'association et fait part des moyens mis en œuvre pour régler au mieux cette situation.

Séance terminée à 22h30.